

81. — Quand vous mangez le premier fruit de l'année, s'il vous a été donné, faites un souhait : il sera certainement exaucé. (Pays de Herve).

82. — Découvrir par hasard un nid d'oiseaux, porte bonheur. (Ardenne).

83. — Si une plume qui voltige vient se poser sur vous, bon signe pour la journée.

84. — Si une libellule vous frappe au front, vous devez mourir dans l'année : cet insecte s'appelle *mârtê d' diale* « marteau de diable » (Liège).

85. — L'oiseau nommé *rodje cowe* « rouge queue » (Rossignol de murailles) est considéré comme de mauvaise augure : on l'appelle *ouhê d'mwêrt* « oiseau de mort » (Liège).

86. — Quand les abeilles abandonnent leurs ruches, c'est un signe que le bonheur s'en va.

87. — Recevoir en cadeau une chaussure ou des bas, ou trouver des objets de cette espèce, signifie que l'on va prochainement faire un voyage.

88. — Il est mauvais de passer sous une échelle : ce fait attirerait la mort dans votre famille. Si vous y êtes obligé par les circonstances faites un souhait, et il se réalisera.

89. — Le suicide entraîne toujours un autre décès dans la famille ou chez les gens qui vont venir habiter la même maison.

90. — Si une femme perd son peigne, quelqu'un pense à elle.

91. — Pêcheur, si vous comptez vos poissons, vous n'en attraperez plus.

92. — Celui qui, sans être jardinier, plante un saule-pleureur, mourra dans l'année (Liège).

93. — Introduire un pied d'hortensia dans la maison, c'est y apporter le malheur.

94. — Si le soleil vous envoie dans l'œil un rayon droit, c'est que vous êtes aimé des belles. Mais si le fait arrive à une jeune fille, son mariage est retardé d'un an.

95. — Quand la lune sortant des nuages envoie ses rayons chez vous : signe de bonheur.

96. — Si une étoile filante tombe [semble tomber] dans votre jardin ou sur votre toit, elle vient chercher une âme. Donc, signe de mort.

97. — Si une étoile filante file vers vous, elle vous annonce des avantages ; si elle file en sens contraire, vous ferez une perte d'argent (Hesbaye).

OSCAR COLSON.



Documents et Notices

Un dicton liégeois

La pièce suivante, dont l'original émane du Greffe de la Cour de Justice de Spa, contient un dicton liégeois qu'il paraît intéressant de relever :
ALBIN BODY.

Le sieur Thomas Jehin⁽¹⁾ issu d'une des plus anciennes familles du ban de Theux, et sa famille et descendants, se trouvant vilipendé et flétri par certains propos tenus à son égard le 10 du présent mois de décembre 1772 sans préjudice du jour plus précis, vers les onze heures du matin, par Catherine...⁽²⁾ ou autrement, ainsi que son nom propre appellatif pourroit être connu ; déduira et avancera contre elle les articles dépositifs civiles, tels que s'ensuivent,

1° Que ladite... fait profession de bouchère ;

2° Qu'elle n'est pas native du Pays de Liège ;

3° Qu'elle s'est rabatue à Spa pour y pouvoir gagner sa vie mieux qu'elle ne faisoit dans sa résidence primitive ;

4° Que cependant, sans avoir égard à son extraction ni naissance hors de ce Pays de Liège, où elle tâche de gagner sa vie, mieux que dans le sien inconnu, elle s'est émancipée témérairement en mépris des loix divines et humaines de vilipender et calomnier qui que ce soit par faits, paroles, ni autrement ; que le dit jour vers les onze heures du matin sans préjudice du jour et heures plus précis, que de dire et reprocher audit Jehin en présence de plusieurs personnes y présents : **Je suis plus honneste que vous, je n'ai pas mis mon cul sur la pierre blanche à Liège, comme vous l'avez fait ;**

(1) Il s'agit ici du père du fameux abbé Jehin, le fougueux moine défrôqué auteur de multiples écrits, qui joua un rôle important dans la révolution liégeoise.

(2) Le nom est chaque fois surchargé. Nous croyons lire **Heymus** ou **Keymus**.

5° Or, comme ces termes dans le vulgaire Liégeois dénoncent et signifient que des discours pareils veulent dire que ledit Jehin auroit fait banqueroute ou obtenu un bénéfice de cession ou quinquennale pour éluder les prétentions de ces créanciers ;

6° Lesquels propos comme séditieux, injurieux et tendant à faire perdre le crédit, honneur, audit Jehin, rejaillissant sur sa famille également sans reproche comme lui.

Cause pourquoi, les dits articles suffisamment prouvés et avérés, le dit Jehin conclut à ce que ladite... sera condamnée de révoquer lesdits propos injurieux un jour de dimanche au prône de l'église de Spa le peuple y assemblé, et condamnée à une amende de cent francs en faveur des pauvres d'illec et aux frais. En cas de défaut, de pouvoir ce faire faire par le maître des hautes œuvres pour elle. Se réservant cependant de pouvoir au premier *adder* (= ajouter), changer, et diminuer du tout ou en partie ainsi que le cas l'exigera en proécution de cause.

Présent là même, le dit sieur Jehin, comparant au greffe de Spa, lequel a ratifié et pour autant que de besoin affirmé par serment là même prêté tout le contenu de dessus ; ayant, pour faire en prosécution de cause, tout ce qu'au cas appartiendra.

Constitué le procureur Delreid senior pour son facteur *ad lites*, avec rancation de ses besognés à faire.

(s) CRAHAY, greffier.

La polka

Nous avons signalé, il y a quinze ans (t. I, p. 23-24), que, vers 1845, lorsque apparut chez nous la Polka, les gens austères qualifièrent sévèrement cette danse nouvelle qui obligeait les jeunes gens à se tenir de si près embrassés, à la même époque, une « maladie » se déclara dans les pommes de terre, et la récolte de ces précieux tubercules fut presque complètement manquée. On fut, disions-nous, conduit à rapprocher les deux événements, et une légende prit cours dont le souvenir n'est pas encore perdu : la Polka n'était autre que la danse exécutée par les Juifs devant le Christ au supplice, et la maladie des pommes de terre était un juste châtement de Dieu qui réprouvait la vogue de cette danse impie.

M. Winand GORISSEN nous a signalé récemment une tradition qui eut cours à Huy et aux environs : peu après l'introduction de la danse nouvelle, on vit apparaître au-dessus des terres rouges de Corphalie, près de cette ville, une femme blanche qui proféra cette menace solennelle :

Tu t'en repentiras
D'avoir dansé la polka !

M. Henri COLSON, mon oncle, se souvient d'une chanson répandue à Liège à la même époque, et où le peuple était menacé de la colère de Dieu, pour avoir adopté la polka.

Voici les deux couplets caractéristiques qui m'ont été chantés :

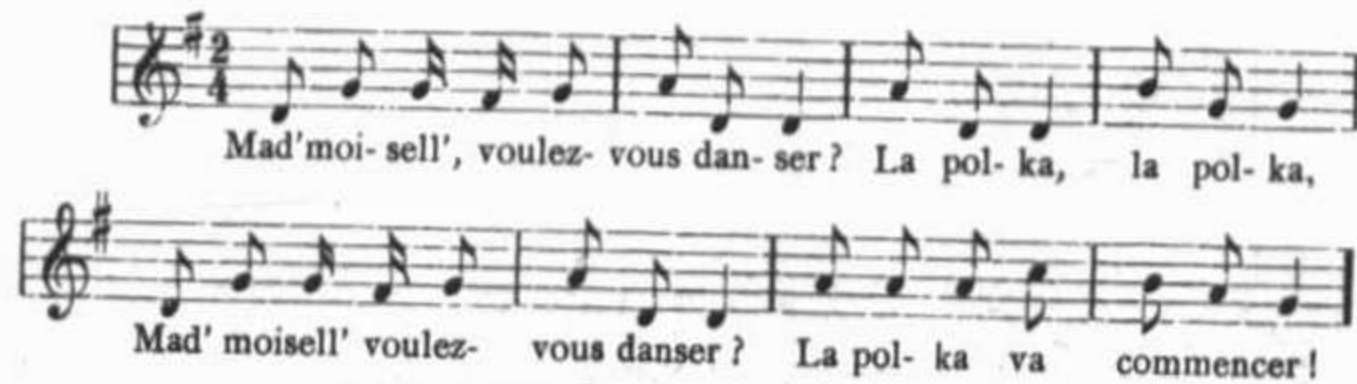
Pleurez, pleurez, mes très chers frères Je vous le
dis en vé-ri-té Pleurez, pleurez sur vos mi-sères Dieu contre
vous est ir-ri-té ! Vous avez perdu sa ten-dresse Et de lui-
même je sais ce-la Et vous de-vez vo-tre dé-tresse A la pol-
ka à la pol-ka Et vous de-vez votre dé-tresse A la pol-
ka, à la pol-ka.

Pleurez, pleurez, mes très chers frères,
Je vous le dis en vérité,
Pleurez, pleurez sur vos misères
Car Dieu sur vous est irrité !
Vous avez perdu sa tendresse,
De lui-même je sais cela
Et vous devez votre détresse
A la polka.

Cette danse infâme et maudite
Est celle qu'on dansait autrefois,
Lorsque le peuple israélite
Vit clouer Jésus sur la croix.
En signe de réjouissance
Le peuple juif de ce temps-là
Se livrait à l'affreuse danse
De la polka.

Ni les menaces, ni les anathèmes, ni les malheurs publics ne suffirent à enrayer la vogue de la polka qui fut rapide et décisive.

L'invitation à la polka donna lieu à un petit couplet sur l'air célèbre « *V'la l'bastringue* », que l'on connaît encore très bien dans tout le pays de Liège.



Ce couplet est encore des plus populaire : les enfants le répètent dans leurs rondes et il sert à faire sauter les poupons sur les genoux des papas. Chose curieuse, la vogue récente et heureusement passagère du Cake-walk a donné lieu à un couplet tout-à-fait analogue :



A

M^{lle}, voulez-vous danser
La polka, la polka,
M^{lle}, voulez-vous danser
La polka va commencer.

B

M^{lle}, voulez-vous danser
Le cake-walk, le cake-walk
M^{lle}, voulez-vous danser
Le cake-walk va commencer.

Nous ignorons si le dernier air est un des airs primitifs du cake-walk, comme l'autre est un air-type de la polka. On peut le croire, néanmoins, car aux carnivals des deux ans passés, c'est lui qu'on a vu répéter à satiété par les masques des rues, dansant cette danse grotesque, et cette année, on n'a presque plus, pour ainsi dire, vu l'une et entendu l'autre.

Quoi qu'il en soit, la parenté des deux strophes est évidente et la filiation n'est pas douteuse. Preuve nouvelle qu'en pareilles matières, on invente beaucoup moins qu'on ne perfectionne — et que l'on se souvient de beaucoup de choses sans le savoir.

O. COLSON.



BIBLIOGRAPHIE

Table générale systématique des publications de la Société liégeoise de littérature wallonne (1856-1906), par OSCAR COLSON, bibliothécaire de la Société. — Liège, Imprimerie Vaillant-Carmanne, 1908. Vol. in-8°, xx + 301 p. Prix : fr. 5.

Dans sa forme première, ce volume constitue le tome XLVII du *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*. C'est aussi la première partie du *Liber memorialis* dont la publication a été décrétée par la Société en vue de couronner dignement les festivités qui de la façon relatée ici même, commémoreront le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Ce n'est pas la première fois que la *Société* liégeoise procède à un examen rétrospectif de son activité scientifique et littéraire : par deux fois, en 1887 et en 1893, son président d'alors, M. Joseph DEJARDIN, publia (t. 23 et 33 du *Bulletin*), sous forme d'index général, une table des publications où s'entremêlent les noms d'auteurs et de collaborateurs, les titres d'œuvres publiées ou simplement citées. Il y avait incorporé l'index particulier du *Recueil d'airs de crâmnions* de TERRY et CHAUMONT ; on y trouvait enfin, une foule de détails bibliographiques et autres.

Malgré tout l'intérêt de ce procédé de tabulation, il a paru plus utile de dresser, cette fois, un inventaire systématiquement ordonné et « donnant aux savants étrangers comme aux membres fidèles de la Société une vue d'ensemble de ses travaux scientifiques et littéraires, permettant en outre à ses collaborateurs actuels et futurs, ainsi qu'aux concurrents de ses joutes annuelles, une consultation raisonnée de son vaste répertoire ».

On ne peut que donner raison à la *Société* d'avoir adopté ce plan, car il synthétise bien les idées qui président à l'orientation de son activité ; mais il faut aussi louer sans réserve l'auteur de ce gigantesque dépouillement, pour la méthode qu'il sut apporter dans son travail : la consultation attentive de cette Table fera entrevoir les innombrables difficultés de tout genre qu'il fallut vaincre pour répertorier uniformément les publications si diverses de caractère et de forme qui occupent près de vingt-trois mille pages, dans un ensemble de 65 volumes.

Il faudra lui savoir gré aussi de la discrète, mais adéquate annotation par laquelle il a caractérisé ou décrit le contenu de la plupart des travaux catalogués.

Notons, enfin, qu'en plus de la table systématique annoncée par le titre, on trouve encore dans ce précieux travail, des tables de concordance entre les toisons des publications et les années auxquelles elles se rapportent; un relevé analytique des publications faites en dehors du *Bulletin* et de l'*Annuaire* (Dictionnaire général; invitations rimées et menus illustrés des banquets anniversaires); un index géographique des textes romans non liégeois; une table des noms d'auteurs et enfin un relevé des titres des œuvres publiées et des rubriques divisionnaires utilisées dans la partie systématique du répertoire.

On le voit, c'est, au total, un remarquable instrument de documentation abondante et précise, pour tous ceux dont l'activité s'exerce dans l'orbe des études auxquelles la *Société* a consacré le demi-siècle de son existence.

C'est aussi la preuve indiscutable d'une énergie féconde dans le passé et d'une vitalité pleine de promesses pour l'avenir qui s'ouvre devant la *Société* liégeoise et l'entraîne vers un centenaire que ses membres, jaloux du passé, sauront ~~faire~~ eux ~~leur~~.

Louis Stainier.

o o o

La Bibliothèque wallonne. — Le dernier *Annuaire de la Société Liégeoise de littérature wallonne*, publie l'article suivant, qu'on nous prie de reproduire, et qui est relatif à une institution des plus intéressantes, bien qu'assez peu connue du grand public. L'article est dû à M. Oscar COLSON, bibliothécaire de la Société.

Il existe à Liège, au sein de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, une Bibliothèque spéciale, où l'on centralise tout ce qui, dans le pays entier et à l'étranger, est publié en wallon et sur le wallon. Elle n'est pas seulement relative au wallon liégeois, mais à tous les dialectes romans de Belgique.

Fondée il y a plus de 50 ans, elle possède une grande quantité de volumes, brochures, plaquettes et feuilles volantes, anciens et modernes, ainsi que des « découpes » de journaux et revues sur tous les sujets et auteurs wallons. Ses collections comprennent aussi bon nombre de manuscrits.

La Société, dès le premier jour, a voulu éviter la dispersion future de ses inestimables collections. En cas de dissolution, elles deviendront la propriété de la Ville de Liège, pour être déposées à la Bibliothèque publique de cette capitale.

En vue d'assurer l'utilisation de sa Bibliothèque, la Société l'a pourvue d'un catalogue établi sur fiches et constamment tenu à jour, où tous les ouvrages figurent à la fois au nom de leur auteur et à leur genre littéraire ou scientifique.

On peut, du premier coup d'œil, trouver dans ce catalogue, par exemple, la liste des ouvrages écrits en carolorégien, la liste des comédies en un acte publiées dans tout le pays en 1893, la liste des œuvres de tel auteur, la liste des travaux relatifs au dialecte borain, au dialecte gaumet, etc. Le catalogue, commencé en 1905, et qui est en voie d'achèvement, comprend actuellement environ 20.000 fiches.

Ce chiffre montre l'importance des collections qui, depuis la fondation de la Société, n'ont cessé de s'accroître en proportion du développement de la littérature et de la philologie wallonnes.

La Société consacre chaque année à cette Bibliothèque wallonne une somme importante. Ses subsides, toutefois, auraient été de tout temps insuffisants, si la Société n'avait reçu en grand nombre des envois d'auteurs et des dons émanant de ses propres membres, et si elle n'avait elle-même pratiqué avec la plus grande libéralité l'échange de ses publications avec tous les périodiques intéressant le wallon.

A notre époque, où les publications dialectales foisonnent dans tous les coins du pays, et où, en conséquence, il devient de plus en plus difficile de les connaître pour les réunir, il est plus que jamais désirable de voir les auteurs et les éditeurs s'intéresser personnellement à la conservation ~~indé~~ de leurs productions.

Tout ce qui se publie mérite d'être conservé. Dans cet ordre d'idées, il faut rejeter tout *a priori* et condamner les fausses modesties. Nous ne pouvons pas savoir quelle importance l'avenir attribuera à telle ou telle œuvrette que d'aucuns aujourd'hui considèrent comme une futilité. Tel almanach facétieux d'autrefois, dont il n'existe peut-être plus deux collections complètes, constitue à présent une source de première importance pour les philologues. Telle chanson de circonstance, publiée sur feuille volante et pour quelques amis, sera peut-être, dans vingt-cinq ans, le seul document connu, écrit dans le dialecte original de la localité ou même de la région.

Trop souvent les auteurs wallons négligent de répandre leurs ouvrages en dehors d'une région déterminée, et ils ne se soucient nullement de les sauver de la mort et de l'oubli, qui menacent les livres comme les hommes.

Chacun devrait avoir à cœur de déposer un exemplaire de toutes ses productions dans la bibliothèque locale ou dans celle de la ville voisine. Chacun devrait aussi veiller à ce qu'un exemplaire de tous les ouvrages en wallon vienne prendre place au dépôt général et central établi dans la capitale wallonne.

C'est surtout aux auteurs non liégeois que nous adressons un pressant appel. Les autres connaissent assez l'œuvre désintéressée de notre Société pour nous aider spontanément.

A tous, nous répétons :

La Société reçoit avec reconnaissance, pour sa Bibliothèque wallonne, toutes les productions: livres, feuilles volantes, articles, etc., écrits en wallon ou relatifs au wallon, quelle que soit leur peu d'importance apparente.

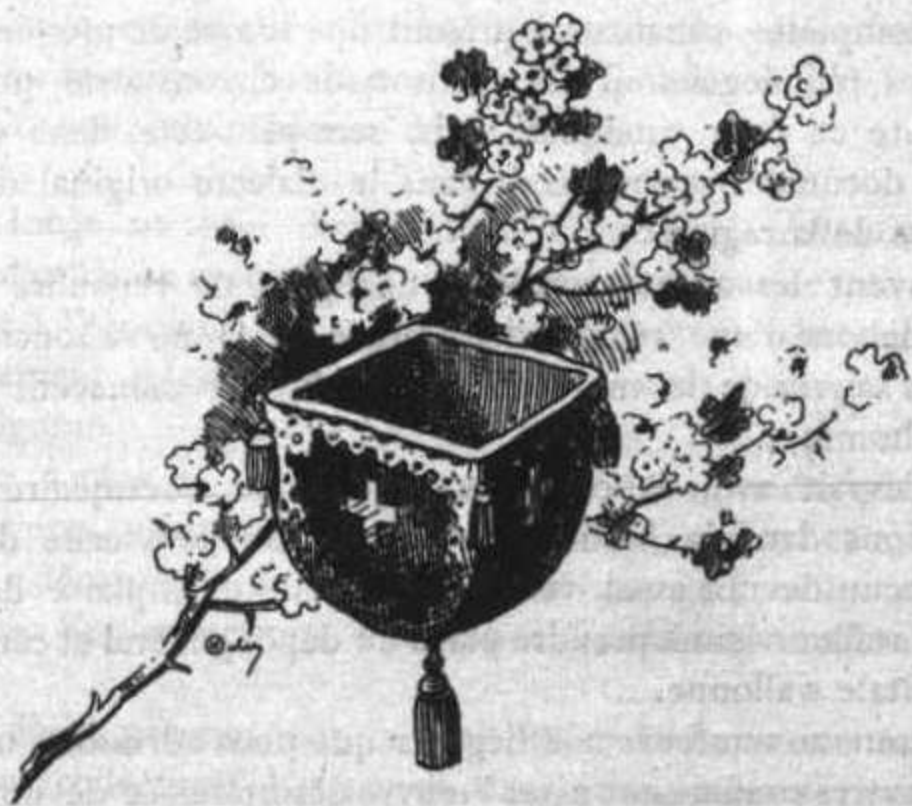
Elle accuse réception de tout don fait à sa Bibliothèque et, si on le désire, elle envoie, à titre d'échange, des publications de prix équivalentes parmi celles qu'elle a éditées. De plus elle annonce régulièrement, dans son *Annuaire*, avec le nom des donateurs, tous les envois qu'elle a reçus.

Nous rappelons que cette Bibliothèque n'est pas réservée à quelques personnes, mais qu'elle est ouverte à tous les membres de la Société et à tous les étrangers agréés.

Les auteurs, appartenant ou non à la Société, sont instamment priés de consulter ses collections. Ils pourront, en consultant le catalogue, savoir ce qui manque et les intéresse. Ils pourront aussi se rendre compte des travaux publiés antérieurement sur les sujets qu'ils voudraient traiter.

La Bibliothèque, établie au local de la Société, est ouverte le 1^{er} mardi de chaque mois, de 17 à 18 heures. Les livres, prêtés contre récépissé, peuvent être conservés pendant tout un mois. (1)

(1) [Nous rappelons ici que les envois destinés à la Société wallonne doivent être faits directement à son local, à l'Université, place de l'Université, à Liège. — O. C.]



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

La population de Liège autrefois

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on ne connaît aucun document officiel sur le nombre d'habitants de la ville ni de la principauté de Liège. Les chiffres rapportés par quelques anciens historiens, chroniqueurs et voyageurs, ne sont, pour la plupart, que des appréciations personnelles ne reposant sur aucune donnée sérieuse. Presque toujours, ils sont exagérés : ce qui prouve qu'aux siècles passés, la forte population de notre ville était, pour l'étranger, un réel sujet d'étonnement et d'admiration.

Philippe DE COMMINES, qui accompagnait le roi de France et le duc de Bourgogne dans leur expédition contre la ville de Liège en 1468, écrit : « Or, faut-il entendre qu'en ce temps-là, Liège étoit une des plus puissantes villes de la contrée et des plus peuplées. »

Philippe DE HURGES, en 1615 et Pierre BERGERON, en 1619, dans la relation de leur voyage à Liège, font également ressortir la densité de la population de la ville.

Estans entrez, nous trouvasme ceste ville fort semblable à celle de Paris, tant pour la salleté de ses rues couvertes de fanges puantes et noires, comme pour leur estroiteur, car il y en a fort peu de larges, comme aussi pour la hauteur excessive des édifices particuliers, la plupart dressez de charpentage et de plastre, où demeurent en chascun cinq à six mesnages ou plus, comme nous avons veu à Paris. Elle lui ressemble encore au nombre des églises et lieux pieux, qui est très grand au nombre de peuple qui est certes fort grand pour ce qu'elle contient en l'estendue de ses remparts qui sont de bien grand pourpris. (1)

Nous voilà enfin arrivés à ceste grande et célèbre ville de Liège,

(1) *Voyage de Philippe de Hurges à Liège et à Muestreet en 1615*, publié par H. MICHELANT (Société des Bibliophiles liégeois).

l'une des plus belles, magnifiques, agréables, bien bastie, mieux située, plus riche et peuplée de toute la Belgique. (1)

Le colonel français DUPLESSIS L'ESCUYER qui visita Liège vers l'année 1650, lui accorde assez judicieusement une population de quarante mille habitants environ :

Elle est bien fermée de murailles et de tours qui les flanquent, n'ayant pas besoin d'être mieux fortifiée puisqu'elle tire sa force par la multitude de ses habitants qui excède le nombre de plus de quarante mille... (2).

Cependant, une vingtaine d'années auparavant, le nonce CARAFA (3), qui séjourna à Liège près de dix ans, évaluait la population de la ville à plus de 100,000 habitants. COYER (4) donne le même nombre pour l'année 1769 et GROSLEY (5), amplifiant encore, rapporte que la peste, en 1772, emporta 12,000 âmes sur les 200,000 que comptait la ville de Liège !

Tous ces chiffres sont évidemment fantaisistes, ils ne reposent sur aucun document officiel.

Pourtant, si l'on en croit ~~le~~ recensement de la population liégeoise aurait été fait dans le courant du xv^e siècle. Après avoir raconté le sac de la ville en 1468, cet auteur ajoute :

Tel fut le sort d'une ville autrefois si célèbre qui, dans un dénombrement fait avant ces calamités, fut trouvée contenir cent vingt mille âmes dans l'enceinte de ses murs seulement. (6)

Ce dénombrement a-t-il été réellement fait ? On ne possède plus rien aux archives qui puisse nous éclairer à ce sujet.

* * *

En interprétant des documents d'ordre fiscal, on est cependant parvenu à fixer approximativement, pour différentes dates, le chiffre de la population liégeoise.

Si l'on prend une moyenne de cinq habitants par maison, la

(1) *Voyage de Pierre Bergeron es Ardenne, Liège et Pays-Bas en 1619*, publié par H. MICHELANT (Société des Bibliophiles liégeois).

(2) *Voyage au Pays de Liège par le colonel français Duplessis l'Escuyer, vers l'année 1650*. (Liège — Imprimerie Demarteau — 1873).

(3) *Legatio apostolica ad Provincias inferioris Germaniae*, p. 131.

(4) *Voyage en Hollande*, tome II, p. 296.

(5) *Voyage en Hollande*, p. 77.

(6) CHAPEAUVILLE : *Gesta pontificum Leodiensium*, tome III, p. 185.

« Crenée » de 1470 accusait, pour Liège et ses faubourgs, 2,000 feux, soit une population de 10,000 habitants (1).

Qu'on se rappelle qu'après le sac de Liège par les Bourguignons, le sire Frédéric de Wittem, envoyé par Charles le Téméraire, continua journellement, pendant sept semaines, à brûler ce qui restait debout dans l'infortunée cité ; qu'à maintes reprises, le duc incendiaire fit abattre les maisons qu'avaient reconstruites à la hâte des malheureux échappés au massacre ; qu'il ne permit aux chanoines de la cathédrale et des églises collégiales d'édifier pour leur usage plus de cent et quatre maisons ; que le 3 janvier 1470, Louis de Bourbon, voulant se rendre compte de l'état de la ville, dut parcourir à pied les ruines de la cité, son cheval ne pouvant passer à travers les décombres (2), — et l'on sera surpris de retrouver en 1470 une population de 10,000 habitants pour Liège et ses faubourgs (3).

Si Liège se releva après un tel désastre, c'est que, comme le dit COMMINES, on sauva de l'incendie presque toutes les églises et trois cents maisons pour loger les gens d'église. « Et cela a été cause que si tost a été repeuplée ; car grand peuple revint demourer avec ces prestres. »

Après la mort du Téméraire et la destruction de ses armées en Suisse, beaucoup de Liégeois fugitifs rentrèrent dans leur ville, Marie de Bourgogne abandonna ses droits de conquête, le vieux perron de cuivre fut replacé sur le Marché et le travail de réédification commença. Il se fit rapidement, malgré les luttes qui ensanglantèrent encore le pays pendant le règne si agité de Jean de Hornes ; après Erard de la Marck, il était complètement achevé.

Un siècle plus tard, la cité avec ses faubourgs devait compter trente-cinq à quarante mille habitants.

M. Joseph BRASSINNE, rectifiant un travail de statistique fait par

(1) La « Crenée » générale du Pays de Liège en 1470 et le dénombrement des feux, par A. HANSAY. (« Bulletin de la Commission royale d'histoire », tome LXXI, 1902, p. 67-106.)

(2) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*. — Traduction par J. ALEXANDRE. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois.)

(3) Les faubourgs de Sainte-Marguerite et de Saint-Laurent avaient aussi été incendiés, mais par les Liégeois eux-mêmes, lorsqu'ils apprirent que la puissante armée du duc de Bourgogne était campée sur les hauteurs de Sainte-Walburge. (*Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*.)

un contemporain à propos d'un document fiscal datant de 1651⁽¹⁾, arrive aux conclusions suivantes⁽²⁾ :

La ville renfermait dans ses murs 5724 maisons ce qui donne une population de 28620 âmes.

Le quartier d'Outremeuse (paroisses St-Pholien et St-Nicolas) comptait pour lui seul 1227 maisons et 6135 habitants.

Les faubourgs Ste-Marguerite, Ste-Gertrude, Ste-Walburge, Ste-Véronique, St-Vincent, Ste-Foi et St-Remacle-au-Pont formaient un ensemble de 1843 maisons habitées par 9215 personnes : ce qui donne pour la ville et ses faubourgs un total de 7567 maisons et 37835 habitants.

On sait que pendant le second quart du XVII^e siècle, Liège était loin de jouir de la tranquillité si nécessaire au développement de sa prospérité. Les luttes intestines entre Chiroux et Grignoux, les combats meurtriers qu'ils se livraient parfois au cœur même de la cité (25, 26 et 27 juillet 1646), l'intervention d'armées étrangères amenées par le prince-évêque Ferdinand de Bavière, les impôts successifs établis pour payer cette soldatesque, la construction d'une citadelle par voie de corvées et de réquisitions (1650), l'établissement d'une garnison de soldats allemands, les persécutions politiques : tout avait contribué à ruiner le commerce et l'industrie et à provoquer, très probablement, l'exil volontaire d'une notable partie de la population.

* * *

Le 9 mars 1736, le prince-évêque Georges-Louis de Berg, d'accord avec les Trois Etats, fit publier une ordonnance établissant une capitation à payer par tous les habitants du pays, tant ecclésiastiques que laïcs. Dans cette ordonnance, il est expressément enjoint à chaque curé de paroisse et à chaque pasteur de communauté, de dresser une liste exacte de tous ses paroissiens. Si l'on possédait ces listes, on aurait un relevé complet de la population de la ville et de la principauté de Liège en 1736. Malheureusement, il n'en existe au dépôt des archives que des fragments⁽³⁾.

* * *

Suivant un plan d'organisation municipale, adopté le 17 juillet 1790 par les Bourgmestres et Conseil, Maîtres et Commissaires de

(1) *Description du rapport des vitres et bonniers, tant de la cité que des villages circonvoisins*. M.DC.LI.

(2) *La population de Liège en 1650*, par Joseph BRASSINNE.

(3) M. L. POLAIN : *Population de l'ancien Pays de Liège au XVIII^e siècle*. (« Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », tome III, p. 345-350.)

la Cité de Liège, la population de cette ville, de ses faubourgs et de sa banlieue était, dit THOMASSIN⁽¹⁾, de 88,159 habitants qui se répartissaient comme suit : dans les murs, 32,964 dont 10,209 étaient établis sur la rive droite de la Meuse ; dans les faubourgs, 17,296 ; dans la banlieue⁽²⁾, 37,899.

En 1790, la population de Liège avec ses faubourgs était donc de 50,260 habitants.

D'après une lettre datée du 7 floréal an IV (26 avril 1796), adressée par l'Administration municipale à l'Administration du Département⁽³⁾, la population de Liège, en 1791, était de 43,067 habitants et de 58,000 pour la ville et ses faubourgs, sans la banlieue. Ce chiffre, ajoute une note, paraît devoir être rectifié et porté au delà de 50,000. Il est cependant certain que si lors de la restauration du gouvernement épiscopal à Liège, en 1791, de nombreux révolutionnaires liégeois se réfugièrent en France, en revanche beaucoup d'émigrés français se fixèrent dans notre ville, et leur nombre y devint bientôt assez grand pour inspirer de l'inquiétude au secrétaire de la légation de France à Liège, le sieur Jolivet⁽⁴⁾.

Dans sa lettre aux représentants du peuple, datée du 4 pluviôse an III (23 janvier 1795), le peintre liégeois DEFRANCE écrit : « *La commune de Liège est, d'après le dénombrement fait de sa population, de quatre-vingt dix-huit mille individus.* » Il ajoute, dans une autre pièce écrite la même année : « *La seule ville avec sa banlieue a toujours passé pour faire le cinquième de toute la population du Pays, qui est évaluée à un demi-million d'individus.* »

« *Liège compte, avec les villes de Huy, Saint-Trond et Waremme, 160,000 âmes qui forment à peu près la troisième partie de toute la population du Pays.* »⁽⁵⁾

DEFRANCE fait évidemment allusion à un recensement antérieur à 1794, car durant cette terrible année, la population devait avoir

(1) *Mémoire statistique du Département de l'Ourte*, p. 195.

(2) D'après une note de l'Administration municipale, la banlieue, à cette époque, s'étendait sur un espace d'environ dix kilomètres autour du Marché, centre de la cité.

(3) Archives provinciales. — Administration centrale. — Registre n° 42.

(4) *Les émigrés français au Pays de Liège, de 1791 à 1794*, par Félix MAGNETTE. (« Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », tome XXXVI, p. 131-182.)

(5) Archives provinciales. — Ces pièces inédites nous ont été communiquées avec la plus grande amabilité par M. le D^r J. ALEXANDRE, conservateur du Musée archéologique de Liège.

subi un déchet colossal : les révolutionnaires français, rentrés pour la seconde fois à Liège, y avaient commencé la série sans fin de leurs exactions.

L'historien HENAUX écrit à ce sujet :

Tout le Pays liégeois fut affreusement rançonné, les fonds des caisses publiques furent saisis par le Payeur-Général de l'armée, les habitants furent soumis à d'exorbitantes contributions de guerre. Les villes et les communes furent frappées d'incessantes réquisitions de drap, de toile, de cuir, de fourrage, de grain, de farine, de café, de genièvre, de bière, d'huile, de papier, de bœufs, de vaches, de moutons. Elles eurent à livrer leurs chevaux, leurs voitures, leurs charrettes. Elles étaient indemnisées en assignats alors que ce papier-monnaie n'avait plus cours en France.

Par suite de ces énormes réquisitions, il y eut une horrible disette. Pour ne pas être traité en accapareur, il fallut être porteur d'une carte civique pour acheter du pain. Ainsi le voulait un arrêté de la Municipalité de Liège datée du 28 octobre 1794. ⁽¹⁾

Cette même municipalité déclarait, le 3 décembre suivant, qu'elle ne disposait plus que de douze sacs de farine pour approvisionner toute la ville ! Nous reproduisons cette pièce édifiante, restée inédite jusqu'à ce jour ⁽²⁾.

Administration d'arrondissement de Liège. Séance du 18 frimaire au soir, année 3^e républicaine [3 décembre 1794].

N^o 39. L'Administration générale d'arrondissement de Liège, considérant :

1^o Que la Municipalité de la Commune de Liège lui expose que les magasins publics destinés à son approvisionnement ne renferment en ce moment qu'une quantité de douze sacs de grains environ ; que ce jourd'hui 18 frimaire, il a été fait aux habitants une distribution à raison d'une livre et demie de pain pour trois jours, et qu'il y a impossibilité d'y trouver aucun moyen d'assurer une distribution prochaine ;

2^o Que la Municipalité de Liège a fait, il y a 5 jours, connaître cette extrême détresse aux Représentants du peuple Portiez et Joubert, alors à Liège, qui en ont été si frappés, qu'ils ont sur le champ écrit à leurs collègues à Bruxelles, pour qu'ils avisassent aux moyens de la faire cesser, mais que leur lettre n'ayant produit aucun effet, le danger n'a fait que croître, et expose le peuple liégeois à un manque absolu de subsistances ;

3^o Que l'Administration générale auprès de laquelle la Municipalité s'est rendue de nouveau ayant appelé dans son sein le Commissaire ordonnateur Ferrès, elle l'a pressé de venir au secours des habitants.

Sur la représentation par lui faite que, vu la pénurie où se trouvent aussi les magasins militaires, et vu la possibilité d'avoir à temps une autorisation, il croit de son devoir de ne déferer au vœu des Liégeois, quelque pressant qu'il puisse être, qu'en conséquence de cette autorisation qu'ils peuvent promptement solliciter et obtenir ;

⁽¹⁾ HENAUX : *Histoire du Pays de Liège*, tome II (3^e édition).

⁽²⁾ Archives provinciales. — Registre n^o 259, fol. 8-9 (pièce inédite signalée par M. le D^r ALEXANDRE).

Arrête que les citoyens Billotey et Ista se rendront à Bruxelles auprès des Représentants du peuple, de l'Administration centrale et du Commissaire ordonnateur général, afin d'obtenir l'autorisation au Commissaire ordonnateur Ferrès de venir pour le moment au secours de la Commune de Liège.

Séance tenue extraordinairement à neuf heures du soir.

L. DEFRANCE, président. DETRIXHE, secrét. Fr. J : SPIROUX.

G. DELEAU, avocat liégeois, écrivait en 1799 : « *Le Pays de Liège a payé pour première contribution, imposée au moment de son occupation en 1794, une somme de soixante-quinze millions.* » ⁽¹⁾

Un forcené jacobin liégeois, Léonard LIBERT, contribuable récalcitrant, écrivait aussi avec découragement, le 19 novembre 1795 : « *On ne parle plus que d'exécutions militaires, que de saisies de mobilier. C'est une f... Réunion que la nôtre, puisqu'elle ne nous assure pas la propriété du lit sur lequel nous couchons !* » ⁽²⁾

* * *

Les années qui suivirent ne furent pas meilleures.

Une lettre de Nicolas BASSENGE au ministre des finances, datée du 27 ventôse an V (17 mars 1797), rappelle qu'avant la révolution, Liège comptait quatre vingts à cent mille habitants ; que le recensement fait après l'émigration des partisans du prince-évêque n'avait plus donné que 58,000 habitants, et qu'en l'an V, la population n'était plus que de 44,000 âmes ⁽³⁾.

Dans une autre lettre, toujours adressée au ministre des finances, datée du 15 thermidor an V (2 août 1797), BASSENGE rapporte que « *Liège a perdu près de 20,000 âmes de sa population, et Verviers, place si importante par ses draperies, près de 5,000* ». ⁽⁴⁾

En 1798, la population de Huy n'était plus que de 5,000 habitants dont 3,500 étaient inscrits sur le « Registre des pauvres ». Il n'y avait que 80 particuliers au plus vivant dans une certaine aisance. Son revenu atteignait à peine 20,000 francs : on lui imposa une taxe de 150,000 francs à fournir en numéraire, dans les cinq jours. Passé ce délai, il devait être pris un otage ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ *Histoire du Pays de Liège*, par HENAUX (3^e édition), tome II, p. 695.

⁽²⁾ *Id.*, tome II, p. 699.

⁽³⁾ *La domination française en Belgique*, par L. DE LANZAC DE LABORIE, tome I, p. 70.

⁽⁴⁾ Archives provinciales de Liège. — 428/1 lettre n^o 376. (Communiquée par M. le D^r ALEXANDRE.)

⁽⁵⁾ ROUCHET : *Coup d'œil sur la commune de Huy*, 1798, p. 7. — Henri DELLOYE : *Soirées liégeoises*, 27 mars 1908, p. 7. — DUBOIS : *Huy sous la République et l'Empire*.

Le cours forcé des assignats, les réquisitions et les logements militaires, les impôts exorbitants à payer dans des délais ridiculement courts, les persécutions organisées contre le clergé, la noblesse et tous ceux qui leur étaient attachés, la conscription militaire, les rapines des soldats qui, sous couleur de réquisitions, prenaient tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, les vols à main armée des bandes de brigands qui, sous le nom de « chauffeurs » et de « garrotteurs », torturaient ou terrorisaient leurs victimes pour les obliger à livrer leur argent et leurs objets de valeur, tout avait concouru à plonger la population dans une misère profonde et à dépeupler le pays.

BASSENGE ⁽¹⁾ écrivait, le 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796), au ministre de l'intérieur : « *Les portes de Liège sont très souvent sans garde. Plusieurs vols effrayants et pour ainsi dire organisés nous font craindre des suites funestes. On vient de retirer encore tout ce qui était rigoureusement disponible pour renforcer l'armée devant Mayence. Nous n'avons plus de gendarmerie.* »

L'administration municipale de Liège ~~Liège~~ Commissaires de police avaient trouvé une grande quantité de maisons vides, et dans son rapport du 25 fructidor an VIII (12 septembre 1800), le maire de la ville faisait encore cette triste constatation après avoir donné le tableau comparatif que nous reproduisons ci-dessous ⁽²⁾.

An V	(22 sept. 1796 au 22 sept. 1797.	. . .	43.067 habitants
An VI :	» 1797	» 1798.	. . . 37.923 »
An VII :	» 1798	» 1799.	. . . 38.196 »
An VIII :	» 1799	» 1800.	. . . 39.208 »
	Nombre de maisons		8.797
	Inhabitées		605

Il est à noter que dans les maisons habitées étaient comptés les immeubles abandonnés par les émigrés et les couvents, mais occupés par des militaires de tout grade, des fonctionnaires, des bureaux et des services publics.

Malgré son heureuse situation, son passé glorieux, sa renommée industrielle, Liège, sous le Directoire, n'était plus qu'une ville déchue !

⁽¹⁾ LANZAC DE LABORIE, ouvrage cité, tome I, p. 67.

⁽²⁾ Communiqué par M. le D^r ALEXANDRE.

Des vieillards ont encore vu, dans leur jeunesse, en plusieurs endroits de Liège, des maisons abandonnées et tombant en ruine : pendant la révolution, les propriétaires avaient fui à l'étranger et n'en étaient plus revenus.

* * *

Le coup d'Etat du 18 brumaire, qui fit de Bonaparte le véritable maître de la France, mit fin au régime républicain.

En 1801, le Concordat est signé et bientôt une amnistie est offerte aux émigrés.

Beaucoup d'émigrés liégeois profitèrent sans doute de cette amnistie, car de 39,208 habitants que comptait Liège en 1800, on voit sa population monter à 45,496 âmes en 1801 ⁽¹⁾.

THOMASSIN, pour les années 1806 et 1811, évalue la population liégeoise à 46,983 et 48,520 habitants. D'après le même auteur, en 1806, la population de la ville se répartissait comme suit :

Le quartier de l'Est comptait 10727 habitants dont 4903 du sexe masculin et 5824 du sexe féminin ; 183 militaires étaient aux armées.

Le quartier du Sud comptait 15528 habitants dont 6697 du sexe masculin et 8831 du sexe féminin ; 113 militaires étaient aux armées.

Le quartier de l'Ouest comptait 9435 habitants dont 4662 du sexe masculin et 4823 du sexe féminin ; 155 militaires étaient aux armées.

Le quartier du Nord comptait 11243 habitants dont 5081 du sexe masculin et 6162 du sexe féminin ; 131 militaires étaient aux armées.

Ce qui formait un total de 46983 habitants dont 21343 du sexe masculin (y compris 582 militaires aux armées) et 25640 du sexe féminin.

THOMASSIN nous apprend aussi que la ville occupait, en 1806, un emplacement de 1,897 hectares environ. C'est encore la superficie qu'on lui attribuait en 1905.

Sous le gouvernement réparateur de Bonaparte, premier consul, la prospérité de la ville ne tarda pas à renaître.

Dans un ouvrage ⁽²⁾ publié par GAILLARD, premier secrétaire (en date) de la préfecture de l'Ourthe, on lit le passage suivant :

Son commerce, son industrie, ses manufactures la placent parmi les premières communes de la République. Liège avant la révolution comptait 58000 habitants ; aujourd'hui elle atteint à peine le nombre de 50000 ⁽³⁾.

Cette ville, traversée par six grands routes, est le centre d'un grand commerce d'exportation et de transit, ce qui la met en relation avec les quatre parties du monde. Elle sert d'entrepôt pour tous les objets de commerce qui peuvent y arriver par la Meuse, ou que l'on y transporte du midi de la France pour passer dans l'Allemagne et la Hollande ; elle

⁽¹⁾ *Mémoire statistique du Département de l'Ourthe*, p. 39.

⁽²⁾ *Quelques souvenirs sur le Pays de Liège, suivis d'un précis statistique du département de l'Ourthe.* — Liège, 1804.

GAILLARD, Remi-Victor, était d'origine française : il est né à Château-Thierry.

⁽³⁾ D'après THOMASSIN, la population de Liège en 1804 était de quarante-cinq à quarante-six mille habitants.

possède d'importantes manufactures d'armes, de clous, de toile, de quincaillerie en acier, de cuirs tannés, de serge et tricots, etc.

Malheureusement, si Bonaparte, consul, fit tout d'abord succéder l'ordre à l'anarchie, s'il favorisa le commerce et l'industrie, les guerres interminables de Napoléon, empereur, décimèrent la population qu'elles réduisirent bientôt à la plus profonde misère.

Les sénatus-consultes des 25 avril et 16 octobre 1809 inaugurèrent le système des appels à effets rétroactifs sur les classes antérieures qui avaient déjà payé leur tribut : cette année, on appela des jeunes gens des classes de 1806 à 1810.

DESMOUSSEAUX, préfet du département de l'Ourthe, écrivait au ministre de l'intérieur :

Monseigneur, je n'ai pas besoin de vous faire remarquer combien cet appel tardif à des jeunes gens qui depuis quelques années se croyaient libres a produit de larmes dans les familles. Les uns se trouvent absents pour suivre leur commerce ou leur profession dans l'intérieur, les autres ont formé des établissements, ou se sont mariés, ou ont contracté des infirmités postérieurement à leur désignation. Les devoirs de l'administration sont devenus bien pénibles dans cette circonstance (1)

Puis ce furent les gigantesques levées de 1812 et 1813, où l'on reprit les exemptés de 1809 à 1812 et où l'on anticipa sur les levées à faire en 1814, ce qui enleva des jeunes gens de dix-huit ans dont beaucoup étaient si chétifs qu'ils mouraient en chemin avant d'avoir rejoint leur corps.

Pour plaire à l'empereur, les préfets rivalisaient de zèle pour envoyer aux armées le plus de soldats possible, ils recouraient aux moyens les plus illégaux et ils exagéraient les chiffres de population. Les conscrits partaient le plus souvent pour ne plus revenir !

L'agriculture était privée de bras et les denrées alimentaires se vendaient au plus haut prix.

Vers 1810, dit HENAU (2), la misère était telle, surtout dans les environs de Verviers, que des gens mouraient d'inanition.

Le département de l'Ourthe était de nouveau parcouru par des bandes de brigands qui devinrent si audacieux et si redoutables que Napoléon lui-même donna l'ordre à Clarke, d'envoyer le colonel Henry et soixante gendarmes d'élite pour les « anéantir ».

Les impôts étaient écrasants : dans ses mémoires, Gaudin, duc de Gaète,

(1) LANZAC DE LABORIE, tome II, p. 76.

(2) Histoire du Pays de Liège, tome II, p. 710.

établit qu'en 1812 la Belgique paya en contributions de toute nature plus de 87 millions !

*
**

Le pays était épuisé !

Enfin, l'année 1815 mit un terme à ce long cauchemar ! Après un combat de géants, le colosse succombait dans la plaine de Waterloo et les peuples purent reprendre haleine !

L'illustre vaincu ne laissait derrière lui que des contrées dépeuplées et ruinées !

DEWEZ, dans sa *Géographie du royaume des Pays-Bas* (1), nous apprend qu'en 1819, Liège comptait environ 47,000 habitants. Malgré quatre années de paix, la population de la cité était donc inférieure de plus de 1,500 unités à ce qu'elle était en 1811.

Sous le régime hollandais, la population augmente rapidement ; en 1830, elle compte 56,450 habitants (2).

De 1830 à 1835, elle reste à peu près stationnaire, après cette période, elle suit une marche ascendante qui ne s'est interrompue que deux fois : en 1849 et en 1866 (3); années où le choléra sévit à Liège.

Enfin, le dernier recensement, fait en 1905, donne à la ville de Liège une population de 172,207 habitants.

Si l'on y ajoute la population des quarante-six communes composées des quatre-vingt-quatre villages qui formaient, depuis 1649, la banlieue de la cité, on obtient le chiffre respectable de 396,017 habitants, c'est-à-dire quatre fois et demie ce qu'elle était il y a un peu plus de cent ans, en 1790.

JEAN SERVAIS.



(1) Ouvrage édité à Bruxelles en 1819. — P. 32.

(2) Nous tirons ces renseignements du « *Mémorial de la Ville de Liège* » par Théophile ANCIEN.

(3) En 1866, le choléra fit à Liège plus de 1,600 victimes.